



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

55 Bd Docteur Valois  
38140 RENAGE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

Dont procurations : 6

**OBJET** : Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 38.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un février à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage,

Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 février 2023

**Présents** : MMS. GIRERD - WILT – BASSEY - DONNET – PONZONI – ECOSSE- SEGUI - BERTONA – SPOSITO – ROYBON – IDELON – LITAUD – THERON – JANON – RAZAFINJATOVO – BOULAÏD - VEUTHAY.

**Procurations** :

M. CORONINI donne procuration à Mme GIRERD

Mme NAVARRO donne procuration à M. ECOSSE

Mme DE LOS RIOS donne procuration à Mme DONNET

Mme TODESCHINI donne procuration à M. SPOSITO

M. PEREZ GIRALDEZ donne procuration à Mme SEGUI

Mme PERRIOLAT donne procuration à Mme BOULAÏD

**Excusé.e.s** : M. FENOLI – CANFORA – SOLEILHAC - BLOUZARD

Monsieur Alexandre Ecosse a été désigné secrétaire de séance

**Madame le Maire expose :**

Les collectivités territoriales peuvent être amenées à souscrire à des contrats d'assurance, qui ont pour but de garantir une partie des frais laissés à la charge de la commune, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, dans le cas d'absence des agents pour cause de maladie.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu le Code des assurances ;*

*Vu la Loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;*

*Vu le Décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;*

Acte publié et certifié  
exécutoire le

24 FEV. 2023

*Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 juin 2015 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission de passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire ;*

*Vu la délibération 2022-11-13 par laquelle le Conseil municipal a donné mandat au Centre de Gestion de l'Isère –CDG38- pour le lancement d'un marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte une ou des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée ;*

*Vu la décision d'attribution de la commission d'analyse des offres du CDG38 en date du 13 décembre 2022 au groupement SOFAXIS / CNP du marché relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au Centre de gestion et pour lui-même ;*

*Considérant, la décision unilatérale de l'assureur précédent de mettre un terme de manière prématurée au contrat groupe d'assurance statutaire, le CDG38 a été contraint d'organiser sur un calendrier très serré un appel d'offres, afin de proposer une couverture en matière de risques statutaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.*

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- ... **D'ADHERER** au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CDG38 à compter du 1/01/2023 et jusqu'au 31 décembre 2026.
- ... **D'ACCEPTER** Les taux et prestations selon le bulletin d'adhésion ci-joint,
- **DE PRENDRE ACTE** que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.
- **DE PRENDRE ACTE** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Amélie GIRERD over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE RENAISSON' at the top and 'ISERE' at the bottom, with a central emblem.

**Amélie GIRERD**

- Transmis au représentant de l'Etat le : 24/02/2023
- Publié le : 24/02/2023